

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Cinq du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : M. Teddy BARBIN – Mme Wennie MOLIA (a définitivement quitté la séance au cours du point n°13) – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – MM. Jules FRAIR – Patrice PIERRE-JUSTIN (a définitivement quitté la séance) – Mmes Jocelyne VIROLAN (a définitivement quitté la séance) – Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 0

Appelés à voter : 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Meggza ALEXIS

**AUGMENTATION DU CAPITAL
SOCIAL DE LA SEMAG
ET AUTORISATION DU
REPRÉSENTANT DE LA
COLLECTIVITÉ À PARTICIPER
AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

CM-2023-7S-DAJ-70

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5 ;

Vu le code de commerce ;

Vu la demande de la SEMAG, formulée par courrier en date du 5 avril 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231005-CM20237SDAJ70-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 22 voix pour ; 1 abstention et 3 non votants

DÉCIDE

- Article 1 :** D'autoriser le représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEMAG, Monsieur Guy BACLET, à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette augmentation de capital, et de le doter de tous pouvoirs à cet effet.
- Article 2 :** De ne pas souscrire à l'augmentation du capital de la SEMAG.
- Article 3 :** De doter le maire de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

11 OCT. 2023

Et publication ou notification
le

12 OCT. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 5 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

- Meggza ALEXIS -